Fédération française de Tennis de Table Ligue d'Ile de France

1-3, rue de la Poterie

93200 Saint-Denis

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/06/2026

FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS DE

TABLE LIGUE D'ILE DE FRANCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/06/2026

A l'assemblée générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Ligue d'Ile de France de tennis de table » relatifs à l'exercice clos le 30/06/2026 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sure le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

▪ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

▪ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

▪ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

▪ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

▪ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

A Paris le 10/09/2026

TREE PARTNERS ADVISORY

Ali TAZI

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/06/2026 12			Exercice N-1 30/06/2025 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	10 344	10 344				
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	625 000		625 000	625 000		
	Constructions	769 760	663 670	106 090	153 785	47 695-	31. 01-
	Installations techniques, matériel et outillage	42 316	42 316				
	En cours, avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations	47		47	47		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	1 447 467	716 330	731 137	778 832	47 695-	6. 12-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	16 200		16 200	42 961	26 761-	62. 29-
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	102 629		102 629	95 548	7 081	7. 41
	Charges constatées d'avance (2)	19 704		19 704	8 808	10 895	123. 70
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	823 805		823 805	766 461	57 343	7. 48
	Total III	962 337		962 337	913 779	48 558	5. 31
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(IV)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(V)**						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 409 804	716 330	1 693 474	1 692 611	863	0. 05

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/06/2026 12	Exercice N-1 30/06/2025 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	1 234 820	1 156 437	78 384	6. 78
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	50 366	78 384	28 017-	35. 74-
	Situation nette (sous total)	1 285 186	1 234 820	50 366	4. 08
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 285 186	1 234 820	50 366	4. 08
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés		1 000	1 000-	100. 00-
	Total III		1 000	1 000-	100. 00-
PROVISIONS	Provisions pour risques		7 950	7 950-	100. 00-
	Provisions pour charges	19 136	28 942	9 806-	33. 88-
	Total IV	19 136	36 892	17 756-	48. 13-
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	57 031	89 471	32 440-	36. 26-
	Emprunts et dettes financières diverses (2)		199	199-	100. 00-
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	13 896	25 320	11 424-	45. 12-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	152 811	143 762	9 049	6. 29
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	86 077	92 882	6 804-	7. 33-
	Produits constatés d'avance	79 337	68 265	11 072	16. 22
	Total V	389 152	419 899	30 747-	7. 32-
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 693 474	1 692 611	863	0. 05

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

LIGUE FFTT IDF
93200 ST DENIS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2026 12	Exercice N-1 30/06/2025 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	364 740	332 451	32 289	9. 71
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	1 239	1 564	325-	20. 81-
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	374 969	361 808	13 161	3. 64
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	174 730	192 807	18 077-	9. 38-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	25 665	21 779	3 887	17. 85
Mécénats	21 689	16 598	5 091	30. 67
Legs, donations et assurances-vie	1 000	1 000-	2 000	200. 00
Contributions financières	50 500	20 400	30 100	147. 55
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	17 756		17 756	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	15 422	29 618	14 196-	47. 93-
Total I	1 047 710	976 024	71 686	7. 34
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	2 757	2 155	603	27. 98
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	378 658	367 427	11 232	3. 06
Aides financières	59 497	47 160	12 338	26. 16
Impôts, taxes et versements assimilés	34 944	35 939	996-	2. 77-
Salaires et traitements	352 394	311 736	40 657	13. 04
Cotisations sociales	115 909	99 645	16 264	16. 32
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	47 695	44 297	3 398	7. 67
Dotations aux provisions		8 435	8 435-	100. 00-
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	11 146	13 972	2 827-	20. 23-
Total II	1 003 000	930 766	72 234	7. 76
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	44 710	45 258	548-	1. 21-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2026 12	Exercice N-1 30/06/2025 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	8 445	14 530	6 085-	41. 88-
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	8 445	14 530	6 085-	41. 88-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	2 790	1 527	1 262	82. 65
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV	2 790	1 527	1 262	82. 65
2. Résultat financier (III-IV)	5 656	13 003	7 347-	56. 50-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	50 366	58 261	7 895-	13. 55-
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		22 537	22 537-	100. 00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		2 415	2 415-	100. 00-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		20 123	20 123-	100. 00-
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	1 056 156	1 013 091	43 065	4. 25
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 005 790	934 708	71 082	7. 60
5. EXCEDENT OU DEFICIT	50 366	78 384	28 017-	35. 74-

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2026 12	Exercice N-1 30/06/2025 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, MARQUES...					
20500000	LOGICIELS	624	624		
20800000	AUTRES IMMOB INCORPORELLES	9 720	9 720		
28050000	AMORTISSEMENTS LOGICIELS	624-	624-		
28080000	AMORT IMMOB INCORPORELLES	9 720-	9 720-		
TERRAINS		625 000	625 000		
21110000	TERRAIN POTERIE	625 000	625 000		
CONSTRUCTIONS		106 090	153 785	47 695-	31. 01-
21320000	NX SIEGE POTERIE	625 000	625 000		
21350000	INSTALLATION AGENC.AMENAG.	144 760	144 760		
28132000	AMORT NX SIEGE	598 744-	557 078-	41 667-	7. 48-
28135000	AMORT.INSTAL.AGENC.AMENAG.	64 926-	58 897-	6 028-	10. 24-
INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL ET OUTILLAGE					
21820000	MATERIEL DE TRANSPORT	30 833	30 833		
21831000	MOBILIER MATERIEL DE BUREAU	10 584	10 584		
21833000	MATERIEL SPORTIF	899	899		
28182000	AMORT VEHICULE	30 833-	30 833-		
28183100	AMORT.MOB.MATERIEL BUREAU	10 584-	10 584-		
28183300	AMORT.MATERIEL SPORTIF	899-	899-		
PARTICIPATIONS		47	47		
26100000	TITRES DE PARTICIPATION	47	47		
TOTAL II		731 137	778 832	47 695-	6. 12-
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES		16 200	42 961	26 761-	62. 29-
41100000	CLIENTS	16 200	42 961	26 761-	62. 29-
AUTRES CRÉANCES		102 629	95 548	7 081	7. 41
40100000	FOURNISSEURS		234	234-	100. 00-
40910000	AVANCES ET ACOMPTES VERSES	2 430		2 430	
43750000	CHEQUES RESTAURANT	1 301	6 579	5 279-	80. 23-
44122000	CONSEIL REGIONAL	57 429	53 757	3 672	6. 83
44124000	A.N.S	6 000	6 000		
44711200	Abattement taxe/salaires	32 836	28 519	4 317	15. 14
46870000	PRODUITS A RECEVOIR	2 633	459	2 174	473. 74
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		19 704	8 808	10 895	123. 70
48600000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	19 704	8 808	10 895	123. 70
DISPONIBILITES		823 805	766 461	57 343	7. 48
51220000	BANQUE CREDIT AGRICOLE	31 644	37 746	6 102-	16. 17-
51710000	LIVRET A CAISSE EPARGNE	1 232	1 232		
51720000	LIVRET ASSOCIATIF	10	10		
51730000	CA LIVRET ASSOCIATION	785 571	719 513	66 058	9. 18
51870000	INTERETS COURUS A RECEVOIR	5 348	7 962	2 613-	32. 82-
TOTAL III		962 337	913 779	48 558	5. 31
TOTAL GENERAL		1 693 474	1 692 611	863	0. 05

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2026 12	Exercice N-1 30/06/2025 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES - SANS DROIT DE REPRISE		1 234 820	1 156 437	78 384	6. 78
10200000	FONDS PROPRES SANS DROIT DE RE	1 234 820	1 156 437	78 384	6. 78
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)		50 366	78 384	28 017-	35. 74-
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)		1 285 186	1 234 820	50 366	4. 08
TOTAL I		1 285 186	1 234 820	50 366	4. 08
TOTAL II					
FONDS DEDIES			1 000	1 000-	100. 00-
19400000	FONDS DEDIES/SUBV.FONCTION.		1 000	1 000-	100. 00-
TOTAL III			1 000	1 000-	100. 00-
PROVISIONS POUR RISQUES			7 950	7 950-	100. 00-
15180000	AUTRES PROV POUR RISQUES		7 950	7 950-	100. 00-
PROVISIONS POUR CHARGES		19 136	28 942	9 806-	33. 88-
15300000	PROVISION DEPART RETRAITE	19 136	28 942	9 806-	33. 88-
TOTAL IV		19 136	36 892	17 756-	48. 13-
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		57 031	89 471	32 440-	36. 26-
16420000	EMPRUNT CREDIT AGRICOLE	57 031	89 471	32 440-	36. 26-
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES			199	199-	100. 00-
16880000	INTERETS COURUS/EMPRUNT		199	199-	100. 00-
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		13 896	25 320	11 424-	45. 12-
40100000	FOURNISSEURS	9 096	17 300	8 204-	47. 42-
40810100	FRES N.PARVENUES TREE PARTNER	4 800	4 900	100-	2. 04-
40810300	EXPERT COMPTABLE FN.PARV.		3 120	3 120-	100. 00-
DETTES FISCALES ET SOCIALES		152 811	143 762	9 049	6. 29
42820000	PROVISION POUR CONGES A PAYER	27 927	28 446	519-	1. 82-
42830000	PROVISION 13EME MOIS	12 401	10 814	1 587	14. 68
43100000	URSSAF	34 008	29 417	4 591	15. 61
43720000	HUMANIS RETRAITE	6 547	6 658	112-	1. 68-
43721000	HUMANIS RETRAITE EXERCICES ANT	2 222	2 222		
43731000	HUMANIS PREVOYANCE	965	870	95	10. 94
43760000	ORG COMPL DE SANTE	1 424	816	608	74. 50
43820000	PROVIS.CHARGES/C.P.	12 567	12 800	233-	1. 82-
43830000	PROVIS.CHARGES/13E MOIS	5 581	4 865	716	14. 72
44210000	DGFIP PRELEV SOURCE	2 969	3 398	429-	12. 63-
44711000	TAXE S/SALAIRES	31 661	28 369	3 292	11. 60
44713000	TAXE FORMATION CONTINUE	1 773	1 586	186	11. 75
44860000	ETAT: CHARGES A PAYER	12 767	13 500	734-	5. 43-
AUTRES DETTES		86 077	92 882	6 804-	7. 33-
41100000	CLIENTS		162	162-	100. 00-
45100000	F.F.T.T.	73 435	58 686	14 749	25. 13
46711100	NOTES DE FRAIS A PAYER	1 275	2 137	862-	40. 32-

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 30/06/2026 12	Exercice N-1 30/06/2025 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
46860000 CHARGES A PAYER	11 368	31 897	20 529-	64. 36-
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	79 337	68 265	11 072	16. 22
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	79 337	68 265	11 072	16. 22
TOTAL V	389 152	419 899	30 747-	7. 32-
TOTAL GENERAL	1 693 474	1 692 611	863	0. 05

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

			Exercice N 30/06/2026 12	Exercice N-1 30/06/2025 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
COTISATIONS			364 740	332 451	32 289	9. 71
	75610000	TOURNOIS DIVERS		100	100-	100. 00-
	75611000	COTISATIONS REGIONALES	27 388	27 552	164-	0. 60-
	75621900	LICENCES DIRIGEANT SENIORS-VET	17 840	16 005	1 835	11. 47
	75622000	LICENCES COMPET-SENIORS-VETERA	167 546	150 780	16 766	11. 12
	75622100	LICENCES COMPET-JUNIORS	24 720	22 995	1 725	7. 50
	75622200	LICENCES COMPET-CADETS	17 163	15 376	1 787	11. 62
	75622300	LICENCES COMPET-MINIMES	21 285	18 528	2 757	14. 88
	75622400	LICENCES COMPET-BENJAMINS	18 783	15 920	2 863	17. 98
	75622500	LICENCES COMPET-POUSSINS	6 975	6 520	455	6. 98
	75631000	MUTATIONS	63 040	58 675	4 365	7. 44
VENTES DE BIENS			1 239	1 564	325-	20. 81-
	70710000	VENTES DE MARCHANDISES	1 239	1 564	325-	20. 81-
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE			374 969	361 808	13 161	3. 64
	70601000	CRITERIUM SENIORS	7 977	5 760	2 217	38. 49
	70602000	CRITERIUM JUNIORS	4 704	3 630	1 074	29. 59
	70603000	CRITERIUM CADETS	3 744	3 330	414	12. 43
	70604000	CRITERIUM MINIMES	3 104	2 970	134	4. 51
	70605000	CRITERIUM BENJAMINS	2 090	1 680	410	24. 40
	70606000	CRITERIUM CORPO	2 329	2 635	306-	11. 61-
	70611000	CHAMPIONNAT IDF	68 600	68 600		
	70612000	CHAMPIONNAT DE PARIS	43 840	38 220	5 620	14. 70
	70613000	CHAMPIONNAT CORPO	1 370	1 350	20	1. 48
	70614000	COUPE CORPO	260	280	20-	7. 14-
	70620000	COMPETITIONS DIVERSES	17 518	15 142	2 376	15. 69
	70621000	MANIFESTATIONS CORPO		68	68-	100. 00-
	70640000	STAGES TECHNIQUES	14 289	29 017	14 728-	50. 75-
	70650000	STAGES E.R.C.	69 730	78 345	8 615-	11. 00-
	70660000	RECETTES ARBITRAGE	44 099	44 520	421-	0. 95-
	70670000	RECETTE P?LE ESPOIRS	91 190	66 261	24 929	37. 62
	70830000	LOCATIONS DIVERSES	125		125	
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			174 730	192 807	18 077-	9. 38-
	74110000	SUBVENTIONS DIVERSES	12 000	16 500	4 500-	27. 27-
	74111000	DR SUBV SERV. CIVIQUE	2 200		2 200	
	74112000	SUBVENTIONS DE L'ETAT	5 000	2 500	2 500	100. 00
	74200000	SUBVENTIONS C.R.I.F.	118 530	155 807	37 277-	23. 92-
	74500000	SUBVENTIONS A.N.S	25 000		25 000	
	74510000	SUBV ANS EMPLOI	12 000	18 000	6 000-	33. 33-
DONS MANUELS			25 665	21 779	3 887	17. 85
	75410000	PART? FRAIS/MAINTENANCE ET CON	2 256	939	1 317	140. 25
	75411000	PART? FRAIS/EAU & EDF	5 752	5 081	671	13. 20
	75412000	PART? FRAIS/ENTRETIEN BATIMENT	11 896	10 839	1 057	9. 75
	75413000	PART? FRAIS/TAXE FONCIERE	5 522	4 680	842	17. 98
	75414000	PART? FRAIS/TELEPHONE	240	240		
MÉCÉNATS			21 689	16 598	5 091	30. 67
	75420000	PARTENARIAT	21 689	16 598	5 091	30. 67
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			1 000	1 000-	2 000	200. 00
	68910000	ENGAG. A REALIS.SUB A RECEV.		1 000-	1 000	100. 00
	78910000	REPRISE FONDS DEDIES	1 000		1 000	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 30/06/2026 12	Exercice N-1 30/06/2025 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONTRIBUTIONS FINANCIERES		50 500	20 400	30 100	147.55
75511000	AIDES FEDERALES	50 500	20 400	30 100	147.55
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS		17 756		17 756	
78150000	REPRISE/PROV DEPART RETRAITE	9 806		9 806	
78152000	REPRISE PROVISION P.RISQUES &C	7 950		7 950	
AUTRES PRODUITS		15 422	29 618	14 196-	47.93-
75020000	BULLETIN CORPO	180	135	45	33.33
75800000	PRODUITS DIVERS	4 634	17 449	12 815-	73.44-
75830000	IK ABANDONS BENEVOLES	9 351	11 188	1 837-	16.42-
75891000	PENALITES	1 257	846	411	48.58
TOTAL I		1 047 710	976 024	71 686	7.34
ACHATS DE MARCHANDISES		2 757	2 155	603	27.98
60710000	ACHATS MARCHANDISES	2 757	2 155	603	27.98
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		378 658	367 427	11 232	3.06
60210000	ACHATS DE BALLES	490		490	
60230000	EQUIPEMENTS PONGISTE STOCKES	18 689	17 382	1 307	7.52
60610000	EAU ET ELECTRICITE	7 606	8 209	603-	7.35-
60630000	PETIT EQUIPEMENT	10 601	4 346	6 255	143.91
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATRIVES	395	1 011	616-	60.90-
60641000	PHOTOCOPIES	792	659	133	20.23
61100000	PRESTATIONS DE SERVICES	11 862	12 463	601-	4.83-
61310000	APPLICATIONS INFORMATIQUES	1 579	377	1 201	318.46
61320000	LOCATIONS SALLES (FORMA?)	1 054	349	706	202.31
61321000	LOCATIONS SALLES SPORTIVES	9 413	8 838	575	6.50
61350000	LOCATIONS VEHICULE ET MATERIEL	698	330	368	111.68
61520000	ENTRETIEN BATIMENT SIEGE	50 718	21 821	28 897	132.43
61550000	ENTRETIEN MATERIELS	353	5 652	5 300-	93.76-
61560000	MAINTENANCE ET CONTRATS	18 349	14 111	4 238	30.03
61600000	PRIMES D'ASSURANCES	2 862	2 690	172	6.40
61830000	DOCUMENTATION ABONNEMENTS	311	1 915	1 604-	83.74-
61850000	FRAIS STAGES & SEMINAIRES	253	2 206	1 953-	88.53-
62100000	INDEMNITES	60 620	56 231	4 389	7.81
62140000	PERSONNEL DETACHE		1 220	1 220-	100.00-
62260000	HONORAIRES	13 700	13 396	304	2.27
62340000	CADEAUX	118	85	33	38.61
62341000	RECOMPENSES	7 925	15 903	7 978-	50.17-
62380000	COTISATIONS ET DONS	1 110	1 170	60-	5.13-
62450000	TRANSPORTS & DEPLACEMENTS	12 257	7 717	4 540	58.82
62455000	IK DONS BENEVOLES	9 351	11 188	1 837-	16.42-
62460000	INDEMNITES KILOMETRIQUES	16 861	16 889	28-	0.17-
62500000	HEBERGEMENTS	88 416	95 023	6 607-	6.95-
62510000	REPAS RAFFRAICHISSEMENTS	25 399	39 562	14 163-	35.80-
62630000	AFFRANCHISSEMENTS	1 455	1 389	66	4.72
62650000	TELEPHONE ET LIAISON INFORMATI	3 694	3 114	580	18.62
62700000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	1 729	1 680	49	2.90
62720000	FRAIS SUR EMPRUNT		500	500-	100.00-

LIGUE FFTT IDF
93200 ST DENIS

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 30/06/2026 12	Exercice N-1 30/06/2025 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
AIDES FINANCIERES		59 497	47 160	12 338	26.16
65711000	AIDES AUX STUCTURES HT NIVEAU		1 450	1 450-	100.00-
65713000	AIDES AUX CLUBS	39 501	45 710	6 208-	13.58-
65714000	AIDES AUX COMITES DEPARTEMENT	19 996		19 996	
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS		34 944	35 939	996-	2.77-
63110000	TAXE S/SALAIRES	31 661	28 369	3 292	11.60
63120000	Abattement taxe/salaires	25 943-	24 247-	1 696-	6.99-
63130000	PARTICIP.A FORMATION PROF.	4 426	5 715	1 289-	22.56-
63512000	TAXE FONCIERE	24 800	26 102	1 303-	4.99-
SALAIRES ET TRAITEMENTS		352 394	311 736	40 657	13.04
64110000	APPOINTEMENTS	323 429	296 878	26 551	8.94
64120000	CONGES PAYES	519-	631	1 150-	182.25-
64130000	13 ?ME MOIS	1 587	151	1 436	950.99
64140000	CHEQUES RESTAURANT	9 858	8 863	995	11.23
64142000	INDEMNITE RUPTURE CONV	16 466	3 559	12 907	362.64
64150000	CARTE NAVIGO	1 572	1 571	1	0.04
64180000	INDEMN.STE SLE & PREVOYANCE		83	83-	100.00-
COTISATIONS SOCIALES		115 909	99 645	16 264	16.32
64510000	COTISATIONS URSSAF	76 856	61 040	15 815	25.91
64520000	COTISATIONS RETRAITE	16 500	16 764	264-	1.57-
64531000	PREVOYANCE	2 746	2 501	245	9.81
64540000	COTISATIONS AUX ASSEDIC	13 746	14 039	293-	2.09-
64550000	MUTUELLE	2 328	1 872	456	24.36
64590000	CHARG./CONG.PAY.&13? MOIS	483	350	133	38.00
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL	1 114	1 153	40-	3.45-
64800000	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	2 136	1 925	211	10.95
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS		47 695	44 297	3 398	7.67
68110000	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	47 695	44 297	3 398	7.67
DOTATIONS AUX PROVISIONS			8 435	8 435-	100.00-
68150000	PROVISION P.RISQUES & CHARGES		8 435	8 435-	100.00-
AUTRES CHARGES		11 146	13 972	2 827-	20.23-
65800000	CHARGES DIV. GESTION COURANTE	11 146	13 972	2 827-	20.23-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		1 003 000	930 766	72 234	7.76
RESULTAT D'EXPLOITATION		44 710	45 258	548-	1.21-
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		8 445	14 530	6 085-	41.88-
76800000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	8 445	14 530	6 085-	41.88-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		8 445	14 530	6 085-	41.88-
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		2 790	1 527	1 262	82.65
66160000	INTERETS SUR EMPRUNT	2 790	1 527	1 262	82.65
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		2 790	1 527	1 262	82.65

LIGUE FFTT IDF
93200 ST DENIS

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2026 12	Exercice N-1 30/06/2025 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
RESULTAT FINANCIER	5 656	13 003	7 347-	56. 50-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	50 366	58 261	7 895-	13. 55-
PRODUITS EXCEPTIONNELS		22 537	22 537-	100. 00-
77200000 PRODUITS/EXERCICE ANTERIEUR		22 537	22 537-	100. 00-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		22 537	22 537-	100. 00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		2 415	2 415-	100. 00-
67200000 CHARGES/EXERCICES ANTERIEURS		2 415	2 415-	100. 00-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		2 415	2 415-	100. 00-
RESULTAT EXCEPTIONNEL		20 123	20 123-	100. 00-
TOTAL DES PRODUITS	1 056 156	1 013 091	43 065	4. 25
TOTAL DES CHARGES	1 005 790	934 708	71 082	7. 60
EXCEDENT OU DEFICIT	50 366	78 384	28 017-	35. 74-

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels. Elle complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, dont les montants sont exprimés en euros.

Entité	Ligue Île-de-France de Tennis de Table
Forme juridique	Association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège	1-3 rue de la Poterie — 93200 Saint-Denis
Numéro RNA	_____
Numéro SIREN	_____
Exercice	Du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026 — douze mois, comme le précédent
Total du bilan	1 693 473,91 €
Total des produits	1 056 155,74 €
Excédent de l'exercice	50 366,12 €
Date d'arrêté des comptes	_____
Organe ayant arrêté les comptes	Bureau de la Ligue

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Objet et activité de l'association

La Ligue Île-de-France de Tennis de Table est l'organe territorial de la Fédération française de tennis de table pour la région Île-de-France. Elle organise les compétitions régionales — championnat par équipes, critérium fédéral, coupes et tournois —, délivre et refacture les licences aux clubs affiliés, assure la formation des cadres et des arbitres, et gère un Pôle Espoirs hébergé au CREPS de Châtenay-Malabry. Elle verse des aides aux comités départementaux et aux clubs de la région. Elle est propriétaire de son siège, situé 1-3 rue de la Poterie à Saint-Denis.

1.2 Faits marquants

Fait	Description
Première application de la modernisation des états financiers	L'exercice est le premier auquel s'appliquent les règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03. Les incidences sur la présentation des comptes sont décrites à la note 2.2. Le résultat de l'exercice n'en est pas affecté.
Travaux sur le site de la Poterie	Une campagne de travaux extérieurs a été engagée pour 38 040,00 €, dont 23 460,00 € au titre de la remise en état de la clôture du site, 10 790,00 € d'élagage et 3 790,00 € d'évacuation des déchets correspondants. Ces travaux ont été maintenus en charges d'entretien : ils rétablissent le site dans son état d'usage sans en accroître la valeur ni prolonger la durée d'utilisation initialement retenue.
Départ d'un salarié	Une rupture conventionnelle est intervenue en octobre 2025 ; l'indemnité versée s'élève à 16 466,12 €, assortie de la contribution patronale prévue par le code de la sécurité sociale.
Évolution des cotisations sociales	La réforme de la réduction générale de cotisations, entrée en vigueur le 1er janvier 2026, a modifié la structure des charges sociales : suppression des taux réduits d'assurance maladie et d'allocations familiales, compensée par une réduction générale dégressive unifiée.
Produits et charges se rapportant à des exercices antérieurs	Ils atteignent respectivement 53 799,06 € et 20 436,78 €, soit un niveau sensiblement supérieur à celui des exercices précédents. Le détail figure à la note 4.2.
Changement de cabinet d'expertise comptable	L'établissement des comptes annuels a été confié à un nouveau cabinet au cours de l'exercice.

2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Référentiel appliqué

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié notamment par les règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Pour les dispositions que ce règlement ne traite pas, il est fait application du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base suivantes : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

2.2 Première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03

L'exercice ouvert le 1er juillet 2025 est le premier auquel s'appliquent les dispositions issues de la modernisation des états financiers. Deux d'entre elles ont une incidence sur la présentation des comptes de l'association.

- Le résultat exceptionnel est désormais réservé aux produits et aux charges résultant d'événements à la fois majeurs et inhabituels. Aucune opération de l'exercice ne répond à cette définition. Les produits et les charges se rapportant à des exercices antérieurs, qui figuraient jusque-là en résultat exceptionnel, sont classés en résultat d'exploitation, sur les postes correspondant à leur nature (note 4.2).
- Les modèles de bilan et de compte de résultat ont été actualisés. La technique du transfert de charges est par ailleurs supprimée ; l'association n'y avait pas recours, aucun compte de la classe 79 ne figurant dans sa comptabilité.

Ces dispositions s'appliquent à compter de l'exercice de première application, sans retraitement des comptes des exercices antérieurs. Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés selon les nouveaux modèles, par simples reclassements de présentation et sans réappréciation des qualifications retenues à l'époque : les produits et les charges exceptionnels de l'exercice précédent, soit 22 537,29 € et 2 414,66 €, demeurent en résultat exceptionnel.

> **Comparabilité des deux exercices**
>
> Il résulte de ce qui précède que le résultat d'exploitation des deux exercices n'est pas établi sur une base homogène. Le résultat d'exploitation de l'exercice précédent, soit 45 258,36 €, ne comprend pas les 20 122,63 € de produits et charges sur exercices antérieurs qui y figureraient s'il était établi selon les règles applicables à l'exercice. Sur une base homogène, il s'établirait à 65 380,99 €.

2.3 Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, sur la durée d'utilisation attendue des biens.

Catégorie	Durée	Observation
Logiciels	1 à 3 ans	Intégralement amortis
Site internet	3 ans	Intégralement amorti
Terrain	Non amortissable	—
Construction — siège	15 ans	Amortissement linéaire par quinzièmes
Installations, agencements et aménagements	5 à 15 ans selon les composants	Dont la réfection de toiture inscrite en mars 2025, sur 15 ans
Matériel de transport	5 ans	Intégralement amorti
Mobilier et matériel de bureau	3 ans	Intégralement amorti
Matériel sportif	3 ans	Intégralement amorti

Aucune durée d'amortissement n'a été modifiée au cours de l'exercice.

2.4 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale. Aucune dépréciation n'a été jugée nécessaire à la clôture.

2.5 Engagements de retraite

L'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite fait l'objet d'une provision. Il est évalué en application des accords collectifs applicables au 30 juin 2026, avec un taux de charges sociales de 45 %.

2.6 Produits

Les cotisations et les licences sont rattachées à la saison sportive, qui court de septembre à juin. Les engagements en championnat par équipes appelés avant la clôture au titre de la saison suivante sont constatés en produits constatés d'avance.

Les subventions d'exploitation sont rattachées à l'exercice au cours duquel les conditions d'octroi sont satisfaites. Lorsqu'une ressource est affectée par le financeur à un projet défini et n'a pas été utilisée à la clôture, elle est inscrite en fonds dédiés.

2.7 Contributions volontaires en nature

Le bénévolat des membres du Conseil de la Ligue est recensé en nombre d'heures et valorisé selon les modalités décrites à la note 5.1, identiques à celles retenues lors de l'exercice précédent.

2.8 Changements de méthode

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice. Les changements de présentation résultant de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 sont décrits à la note 2.2.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1 État des immobilisations

Poste	Valeur brute à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture
Logiciels	624,00	—	—	624,00
Site internet	9 720,00	—	—	9 720,00
Terrain de la Poterie	625 000,00	—	—	625 000,00
Construction du siège	625 000,00	—	—	625 000,00
Installations, agencements et aménagements	144 759,94	—	—	144 759,94
Matériel de transport	30 832,74	—	—	30 832,74
Mobilier et matériel de bureau	10 584,08	—	—	10 584,08
Matériel sportif	899,00	—	—	899,00
Titres de participation	47,43	—	—	47,43
Dépôts et cautionnements versés	—	150,00	150,00	—
TOTAL	**1 447 467,19**	**150,00**	**150,00**	**1 447 467,19**

Aucune acquisition ni cession d'immobilisation incorporelle ou corporelle n'est intervenue au cours de l'exercice. Le mouvement de 150,00 € correspond à un dépôt de garantie versé le 10 novembre 2025 dans le cadre d'un déplacement international et remboursé le 17 novembre suivant.

3.2 État des amortissements

Poste	Cumul à l'ouverture	Dotation de l'exercice	Cumul à la clôture
Logiciels	624,00	—	624,00
Site internet	9 720,00	—	9 720,00
Construction du siège	557 077,67	41 666,67	598 744,34
Installations, agencements et aménagements	58 897,39	6 028,47	64 925,86
Matériel de transport	30 832,74	—	30 832,74
Mobilier et matériel de bureau	10 584,08	—	10 584,08
Matériel sportif	899,00	—	899,00
TOTAL	**668 634,88**	**47 695,14**	**716 330,02**

Aucune reprise d'amortissement n'a été enregistrée. La dotation de l'exercice porte exclusivement sur le siège et ses aménagements, les autres catégories étant intégralement amorties.

3.3 État des provisions

Provision	Ouverture	Dotation	Reprise	Clôture
Autres provisions pour risques	7 950,30	—	7 950,30	—
Indemnités de départ à la retraite	28 941,56	—	9 806,00	19 135,56
TOTAL	**36 891,86**	**—**	**17 756,30**	**19 135,56**

La provision pour risques constituée au cours de l'exercice précédent couvrait un risque de facturation complémentaire sur une immobilisation. Ce risque étant éteint à la clôture, la provision a été intégralement reprise sans qu'aucune charge correspondante ait été supportée.

La diminution de la provision pour indemnités de départ à la retraite résulte de l'actualisation de l'engagement et de l'évolution de l'effectif, notamment du départ intervenu au cours de l'exercice. Les modalités d'évaluation sont décrites à la note 2.5.

3.4 Variation des fonds propres (article 431-5 du règlement ANC n° 2018-06)

	Ouverture	Affectation du résultat	Augmentations	Clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 156 436,55	+ 78 383,55	—	1 234 820,10
Excédent de l'exercice	78 383,55	– 78 383,55	50 366,12	50 366,12
SITUATION NETTE	**1 234 820,10**	**—**	**50 366,12**	**1 285 186,22**

L'assemblée générale a affecté l'excédent de l'exercice précédent, soit 78 383,55 €, aux fonds propres. L'association ne dispose ni de fonds propres avec droit de reprise, ni de fonds propres consomptibles, ni de subventions d'investissement, ni de réserves statutaires ou contractuelles, ni de provisions réglementées.

3.5 Fonds dédiés (article 431-6 du règlement ANC n° 2018-06)

Ressource affectée	Ouverture	Report de l'exercice	Utilisations	Clôture
Subvention de fonctionnement affectée	1 000,00	—	1 000,00	—
TOTAL	**1 000,00**	**—**	**1 000,00**	**—**

Le fonds dédié constitué à la clôture de l'exercice précédent a été intégralement utilisé au cours de l'exercice, le projet auquel la ressource était affectée ayant été réalisé. Aucune utilisation ne s'est traduite par un remboursement au financeur et aucun transfert n'est intervenu. Aucune ressource affectée et non employée ne subsiste à la clôture.

3.6 État des échéances des créances

Poste	Montant brut	À un an au plus
Avances et acomptes versés sur commandes	2 429,75	2 429,75
Usagers et comptes rattachés	16 199,73	16 199,73
dont aide à l'emploi à recevoir de France Travail	5 200,30	5 200,30
Organismes sociaux — titres restaurant	1 300,50	1 300,50
Subventions à recevoir — Région Île-de-France	57 429,01	57 429,01
Subventions à recevoir — Agence nationale du sport	6 000,00	6 000,00
État — taxe sur les salaires	32 836,03	32 836,03
Produits à recevoir	2 633,45	2 633,45
Charges constatées d'avance	19 703,54	19 703,54
TOTAL	**138 532,01**	**138 532,01**

Aucune créance n'est à échéance de plus d'un an et aucune n'a fait l'objet d'une dépréciation. La ligne « dont » détaille le poste qui la précède et ne s'ajoute pas au total. Les avances et acomptes versés sur commandes, les créances sur les organismes sociaux, les subventions à recevoir, la créance de taxe sur les salaires et les produits à recevoir constituent le poste « Autres créances » du bilan, pour 102 628,74 €.

3.7 État des échéances des dettes

Poste	Montant brut	À un an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunt auprès des établissements de crédit	57 030,83	33 762,09	23 268,74	—
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 895,64	13 895,64	—	—
Dettes fiscales et sociales	152 811,22	152 811,22	—	—
Autres dettes	86 077,44	86 077,44	—	—
Produits constatés d'avance	79 337,00	79 337,00	—	—
TOTAL	**389 152,13**	**365 883,39**	**23 268,74**	—

L'emprunt de 100 000,00 € souscrit en février 2025 auprès du Crédit agricole est remboursable par échéances mensuelles constantes de 2 952,40 € jusqu'en février 2028. Vingt échéances restaient dues à la clôture. Aucun intérêt couru non échu n'a été constaté à la clôture.

3.8 Détail des dettes fournisseurs, fiscales et sociales et des autres dettes

Poste	Au 30/06/2026	Nature
Fournisseurs	9 095,64	Dette exigible
Factures non parvenues — honoraires du commissaire aux comptes	4 800,00	Dette exigible
TOTAL DES DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	**13 895,64**	
Personnel — congés payés	27 927,00	Charge à payer
Personnel — treizième mois	12 401,00	Charge à payer
Organismes sociaux — charges sur congés payés	12 567,00	Charge à payer
Organismes sociaux — charges sur treizième mois	5 581,00	Charge à payer
URSSAF	34 008,30	Dette exigible
Retraite complémentaire	8 768,80	Dette exigible
Prévoyance et complémentaire santé	2 389,20	Dette exigible
État — prélèvement à la source	2 968,85	Dette exigible
État — taxe de formation continue	1 772,54	Dette exigible
État — taxe foncière	12 766,50	Charge à payer
État — taxe sur les salaires	31 661,03	Dette exigible
TOTAL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES	**152 811,22**	
Fédération française de tennis de table — compte courant	73 434,90	Compte courant
Notes de frais à payer	1 275,02	Charge à payer
Autres charges à payer	11 367,52	Charge à payer
TOTAL DES AUTRES DETTES	**86 077,44**	

Le montant total des charges à payer s'élève à 88 685,04 €, dont 4 800,00 € de factures non parvenues comprises dans les dettes fournisseurs. Le montant total des produits à recevoir s'élève à 71 410,88 €, dont 63 429,01 € de subventions à recevoir, 2 633,45 € de produits à recevoir et 5 348,42 € d'intérêts courus compris dans les disponibilités. Il ne comprend pas l'aide à l'emploi de 5 200,30 € à recevoir de France Travail, classée en usagers et comptes rattachés.

Le compte courant de la Fédération française de tennis de table enregistre les licences et les engagements collectés par la Ligue pour le compte de la fédération. Il ne porte pas intérêt et n'est assorti d'aucune échéance contractuelle.

3.9 Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance au 30/06/2026	Montant
Aides aux comités départementaux — convention 2026	11 108,00

Charges constatées d'avance au 30/06/2026	Montant
Abonnements de logiciels	2 823,66
Autres charges payées d'avance	2 255,18
Frais de déplacement prépayés	2 037,70
Primes d'assurance	1 479,00
TOTAL	**19 703,54**

Elles s'élevaient à 8 808,15 € à l'ouverture de l'exercice.

Produits constatés d'avance	Au 30/06/2026	Au 30/06/2025
Engagements au championnat par équipes de la saison suivante	65 170,00	63 455,00
Convention fédérale de l'année civile suivante	12 500,00	—
Stages d'été de la saison suivante	1 540,00	4 810,00
Inscription corporative de la saison suivante	127,00	—
TOTAL	**79 337,00**	**68 265,00**

Les produits constatés d'avance correspondent aux sommes appelées avant la clôture au titre de la saison sportive ou de l'année civile suivantes. Les engagements au championnat par équipes en constituent l'essentiel : ils sont appelés en mai et juin pour une saison qui débute en septembre.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 Concours publics et subventions d'exploitation

Financeur	Exercice 2025-2026	Exercice 2024-2025	Objet
Région Île-de-France	118 530,29	155 807,01	Fonctionnement et actions sportives
Agence nationale du sport — haute performance	12 000,00	13 500,00	Optimisation de la performance
Agence nationale du sport — crédits déconcentrés (DRAJES)	25 000,00	—	Projet sportif fédéral 2025
Agence nationale du sport — aide à l'emploi	12 000,00	18 000,00	Emploi sportif qualifié
Services de l'État — DRAJES	—	3 000,00	Appel à projets
État — France Travail	5 000,00	2 500,00	Aide à l'emploi
Agence du service civique	2 200,00	—	Volontariat
TOTAL	**174 730,29**	**192 807,01**	

Les crédits déconcentrés de l'Agence nationale du sport sont instruits et notifiés par la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports. Ils ont fait l'objet d'une notification unique de 25 000,00 € couvrant deux exercices, dont 12 500,00 € se rapportent à l'exercice précédent et sont classés à ce titre parmi les produits se rapportant à des exercices antérieurs (note 4.2).

La totalité de ces concours émane de personnes publiques ou d'organismes chargés d'une mission de service public. Les subventions publiques au sens de l'article L. 612-4 du code de commerce s'élèvent donc à 174 730,29 € au titre de l'exercice, contre 192 807,01 € au titre de l'exercice précédent : le seuil de 153 000,00 € fixé par l'article D. 612-5 du code de commerce, au-delà duquel l'association est tenue d'établir des comptes annuels, de désigner un commissaire aux comptes et de publier ses comptes, est franchi sur les deux exercices.

Les aides reçues de la Fédération française de tennis de table au titre des conventions annuelles figurent sur la ligne « Contributions financières » du compte de résultat, pour 50 500,00 € contre 20 400,00 € l'exercice précédent ; elles ne constituent pas des subventions publiques. Les subventions à recevoir à la clôture s'élèvent à 63 429,01 €, dont 57 429,01 € au titre de la Région Île-de-France et 6 000,00 € au titre de l'Agence nationale du sport. Une aide à l'emploi de 5 200,30 € restant due par France Travail figure par ailleurs en usagers et comptes rattachés (note 3.6).

4.2 Produits et charges se rapportant à des exercices antérieurs

En application du règlement ANC n° 2022-06, ces produits et ces charges ne relèvent plus du résultat exceptionnel. Ils sont classés en résultat d'exploitation, sur les postes correspondant à leur nature, et non sur une ligne distincte. Le tableau ci-après en donne le détail et le poste d'imputation.

Produits se rapportant à des exercices antérieurs	Montant	Poste du compte de résultat
Agence nationale du sport — crédits déconcentrés 2025	12 500,00	Concours publics et subventions d'exploitation
Fédération française de tennis de table — conventions 2024 et 2025	22 500,00	Contributions financières
CREPS Île-de-France — refacturation du Pôle Espoirs	12 400,00	Ventes de prestations de service
France Travail — aide à l'emploi	1 458,33	Concours publics et subventions d'exploitation
Ajustements de facturation fédérale — licences et critérium	2 354,85	Cotisations et ventes de prestations de service
Stages, produits divers et reprises de charges	2 585,88	Postes de charges et de produits concernés
TOTAL	**53 799,06**	

Charges se rapportant à des exercices antérieurs	Montant	Poste du compte de résultat
Aides aux comités départementaux — convention 2025	11 108,00	Aides financières
Aides aux comités départementaux — solde de la convention 2024	8 888,00	Aides financières
Participation fédérale et charges diverses	440,78	Postes de charges concernés
TOTAL	**20 436,78**	

Le niveau atteint par ces postes tient au décalage entre l'année civile, qui sert de référence aux conventions de financement et aux aides versées aux comités départementaux, et l'exercice comptable, clos le 30 juin. Les aides aux comités départementaux au titre de la convention 2026, soit 11 108,00 €, sont symétriquement portées en charges constatées d'avance (note 3.9).

Au titre de l'exercice précédent, ces produits et ces charges, soit 22 537,29 € et 2 414,66 €, demeurent classés en résultat exceptionnel, conformément aux modalités de première application rappelées à la note 2.2.

4.3 Ressources liées à la générosité du public

La rubrique « Ressources liées à la générosité du public » du compte de résultat s'élève à 48 354,30 €. Elle comprend les participations aux frais demandées aux occupants du siège pour 25 665,30 €, les partenariats conclus avec des fournisseurs d'équipement pour 21 689,00 € et la reprise des fonds dédiés constitués à la clôture précédente pour 1 000,00 €. L'association ne perçoit ni legs, ni donation, ni assurance-vie.

Les abandons de frais consentis par les bénévoles, qui ouvrent droit à réduction d'impôt, s'élèvent à 9 351,00 € et figurent en autres produits (note 4.7). Ils ont pour contrepartie une charge de même montant en indemnités kilométriques. Ni ce montant, ni le total de la rubrique n'atteignent le seuil de 153 000,00 € au-delà duquel un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public doit être établi, et l'association n'a pas recours à l'appel public à la générosité.

4.4 Ventilation des produits d'activité

Nature	Exercice 2025-2026	Exercice 2024-2025	Variation
Licences, cotisations et mutations régionales	364 739,85	332 451,00	32 288,85
Championnats, critériums et compétitions	155 535,66	143 665,00	11 870,66
Stages techniques et formations	84 019,45	107 361,67	-23 342,22
Pôle Espoirs	91 190,00	66 261,00	24 929,00
Arbitrage	44 099,00	44 520,00	-421,00
Autres prestations et ventes de biens	1 363,52	1 564,00	-200,48
TOTAL	**740 947,48**	**695 822,67**	**45 124,81**

Le total correspond aux rubriques « Cotisations » et « Ventes de biens et services » du compte de résultat. Le recul des stages tient à une saison de formation moins dense ; la progression du Pôle Espoirs accompagne celle du nombre de sportifs accueillis au CREPS et comprend 12 400,00 € de refacturation se rapportant à l'exercice précédent (note 4.2).

4.5 Aides financières versées

Bénéficiaire	Exercice 2025-2026	Exercice 2024-2025
Aides aux clubs affiliés	39 501,47	45 709,82
Aides aux structures de haut niveau	—	1 450,00
Aides aux comités départementaux	19 996,00	—
TOTAL	**59 497,47**	**47 159,82**

Les aides aux clubs affiliés sont attribuées sur décision du Conseil de la Ligue, selon des critères définis annuellement. Les aides aux comités départementaux relèvent de conventions établies par année civile ; celles versées au cours de l'exercice se rapportent aux conventions 2024 et 2025 et sont détaillées à la note 4.2.

4.6 Autres achats et charges externes

Nature	Exercice 2025-2026	Exercice 2024-2025
Hébergement et restauration des sportifs et des officiels	113 815,43	134 585,63
Indemnités versées aux techniciens, arbitres et intervenants	60 620,22	57 450,86
Entretien et maintenance du site et des matériels	69 419,09	41 583,91
Transports, déplacements et indemnités kilométriques	38 468,86	35 794,60
Achats non stockés et petit équipement	38 572,44	31 606,52
Locations et prestations de services	24 605,91	22 357,20
Honoraires	13 700,00	13 396,00
Récompenses, cadeaux et cotisations	9 152,23	17 157,81
Assurances	2 861,71	2 689,57
Télécommunications, affranchissements et services bancaires	6 877,99	6 683,75
Documentation, formation et divers	564,38	4 120,90
TOTAL	**378 658,26**	**367 426,75**

Les achats d'équipements sportifs et de balles destinés à l'activité, qui ne font pas l'objet d'une revente, figurent en achats non stockés et non en achats de marchandises ; ces derniers ne comprennent que les articles revendus aux clubs et aux licenciés.

Le poste « Entretien et maintenance » comprend la campagne de travaux extérieurs de 38 040,00 € mentionnée à la note 1.2, dont 23 460,00 € au titre de la remise en état de la clôture du site. Le poste « Hébergement et restauration » couvre l'accueil des sportifs et des officiels lors des stages et des compétitions régionales. Le poste « Indemnités » est commenté à la note 4.8.

4.7 Autres produits

Nature	Exercice 2025-2026	Exercice 2024-2025
Produits divers de gestion courante	4 634,03	17 448,65
Bulletin corporatif	180,00	135,00
Abandons de frais consentis par les bénévoles	9 351,00	11 188,00
Pénalités sportives	1 257,00	846,00
TOTAL	**15 422,03**	**29 617,65**

4.8 Charges de personnel, indemnités et effectif

	Exercice 2025-2026	Exercice 2024-2025	Variation
Salaires et traitements	352 393,91	311 736,47	40 657,44

	Exercice 2025-2026	Exercice 2024-2025	Variation
dont indemnité de rupture conventionnelle	16 466,12	3 559,17	12 906,95
Cotisations sociales	115 908,67	99 644,69	16 263,98
TOTAL	**468 302,58**	**411 381,16**	**56 921,42**

Dix salariés ont été employés au cours de l'exercice, dont deux cadres. L'effectif moyen, calculé en rapportant les 15 764,78 heures travaillées ressortant des livres de paie à la durée légale annuelle de 1 607 heures, s'établit à 9,8 équivalents temps plein.

Hors indemnité de rupture conventionnelle, les salaires progressent de 9,0 %. Les cotisations sociales augmentent plus vite que les salaires sous l'effet de trois éléments : la contribution patronale assise sur l'indemnité de rupture conventionnelle, des régularisations de réduction générale de cotisations intervenues au cours de l'exercice, et la réforme de la réduction générale entrée en vigueur le 1er janvier 2026.

Le poste « Indemnités », classé en autres achats et charges externes pour 60 620,22 €, recense les sommes versées aux arbitres, aux juges sportifs, aux formateurs et aux intervenants qui ne sont pas titulaires d'un contrat de travail avec l'association. L'état des indemnités de la saison 2025-2026 en détaille 60 820,22 €, dont 51 264,00 € au titre de l'arbitrage, 8 756,22 € au titre de la formation d'arbitrage, du tutorat et de la participation à des jurys d'examen, et 800,00 € au titre de l'animation d'opérations de développement. S'y ajoutent 480,00 € de provision pour notes de frais restant à payer à la clôture, sous déduction de 680,00 € de reprises et de régularisations de notes de frais, dont 600,00 € se rapportant à des exercices antérieurs (note 4.2).

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Contributions volontaires en nature

Le bénévolat des membres du Conseil de la Ligue est recensé en nombre d'heures et valorisé au taux horaire du salaire minimum de croissance, majoré de 15 % au titre des charges sociales. Il s'élève à 93 942,53 € au titre de l'exercice, contre 87 354,83 € l'exercice précédent, soit une progression de 6 587,70 €.

Rapporté au total des produits, le bénévolat représente 8,9 %. L'association ne bénéficie ni de dons en nature, ni de prestations en nature, ni de mises à disposition gratuites de biens ou de personnel.

5.2 Engagements hors bilan

L'emprunt de 100 000,00 € souscrit en février 2025 auprès du Crédit agricole, dont le capital restant dû s'élève à 57 030,83 € à la clôture, est assorti d'un privilège de prêteur de deniers grevant le siège de l'association.

Les conventions conclues avec les comités départementaux sont établies par année civile et ne comportent pas d'engagement pluriannuel : les aides afférentes à l'année 2026 sont intégralement comptabilisées ou constatées d'avance à la clôture.

L'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite est intégralement provisionné et ne figure donc pas en engagement hors bilan. L'association n'a consenti ni caution, ni aval, ni garantie, et n'a reçu aucun engagement de tiers.

5.3 Rémunération des dirigeants

Les membres du Conseil de la Ligue exercent leurs fonctions à titre bénévole et ne perçoivent aucune rémunération. Les frais qu'ils engagent pour le compte de l'association leur sont remboursés sur justificatifs ; une partie fait l'objet d'un abandon ouvrant droit à réduction d'impôt, mentionné à la note 4.3.

Le budget annuel de l'association excédant 150 000,00 € et les subventions reçues de l'État et des collectivités territoriales excédant 50 000,00 €, elle publie, en application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, le montant des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés. Ce montant s'élève à 126 793,36 € au titre de l'exercice.

5.4 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes au titre de la certification des comptes de l'exercice s'élèvent à 4 800,00 € TTC.

5.5 Régime fiscal

L'association exerce une activité non lucrative et bénéficie à ce titre de l'exonération des impôts commerciaux. Elle n'est assujettie ni à la taxe sur la valeur ajoutée, ni à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun, et n'a supporté aucune charge d'impôt sur les bénéfices au cours de l'exercice.

Elle est en revanche redevable de la taxe sur les salaires, dont le montant brut s'élève à 31 661,03 €, ramené à 5 718,00 € après application de l'abattement de 25 943,03 € prévu en faveur des associations. La taxe due au titre de l'exercice figure au passif pour 31 661,03 € ; les acomptes versés et l'abattement figurent à l'actif pour 32 836,03 €, soit une position nette débitrice de 1 175,00 €.

5.6 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif susceptible d'affecter la situation financière ou le patrimoine de l'association n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes.